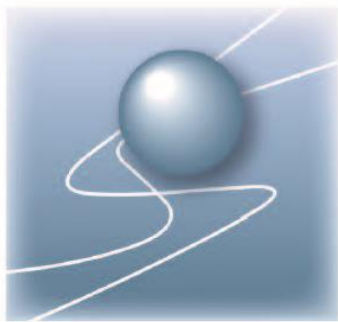


INSERR



Institut national de sécurité routière et de recherches

La sécurité routière fait école

Rapport d'activité 2023



www.inserr.fr



Document réalisé par l'INSERR
Juin 2024
Photos ©INSERR

Sommaire

Les activités

Les formations

Les agents de la fonction publique	05
Les professions réglementées	09
Les entreprises et administrations	11
Les examens et concours	13

Les fonctions support

Les ressources	15
----------------	----

Les grands chiffres

Les principaux éléments comptables	18
Le bilan pédagogique	19
L'impact sur la vie locale	20



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous communiquer ci-après une synthèse des activités de l'INSERR en 2023.

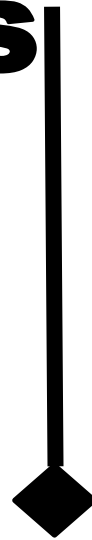
Cette dernière reflète le sérieux et le professionnalisme de toute l'équipe de l'INSERR qui a su assurer ses missions en dépit de nombreux départs et arrivées.

Je l'en remercie très sincèrement.

Thierry OLIVIER

Directeur général

Activités



LES FORMATIONS

➔ La formation des agents de la fonction publique

//// LA FORMATION INITIALE

1. Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

De manière générale, la durée de la formation initiale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière est en moyenne de dix mois, dont environ cent jours en présentiel à l'INSERR et quatre-vingt-dix jours consacrés aux stages sur le terrain.

En 2023, deux promotions d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont entrées en formation initiale à l'INSERR. Par ailleurs, des agents issus de promotions précédentes ont finalisé leur parcours au cours de cette année.

1.1. Les inspecteurs du permis de conduire promotion d'avril 2023

Entrée en formation le 17 avril 2023, cette promotion compte un effectif de 56 stagiaires.

Elle est composée de :

- Concours externe : 47 (dont 1 ex-examineur)
- Concours interne : 9 (dont 1 ex-examineur)

Quatre démissions ont eu lieu au cours des trois premiers mois, portant l'effectif de la promotion à 52 stagiaires.

La formation s'est déroulée in situ d'avril 2023 à janvier 2024, puis les stagiaires ont entamé une période d'alternance entre le stage d'acquisition et la formation motocyclette (obtention de la catégorie A2, le passage du niveau supérieur, une remise à niveau à la conduite motocyclette et la préparation à la qualification motocyclette).

Leur formation s'est terminée le 28 mars 2024. Trois IPCSR n'ont pas obtenu leur qualification provisoire B et 9 dossiers ont été étudiés par la CAPN (commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des IPCSR) en mai 2024.

1.2. Les inspecteurs du permis de conduire promotion de septembre 2023

Entrée en formation le 04 septembre 2023, cette promotion compte un effectif de 5 stagiaires.

Elle est composée de :

- Agent ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés : 4
- Détachement entrant : 1

La formation s'est déroulée in situ de septembre 2023 à avril 2024, puis ils ont entamé une période d'alternance entre le stage d'acquisition, les formations motocyclette dont la préparation au permis A2.

Leur formation se termine le 27 juin 2024.

2. Les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

À l'issue de leur formation, les délégués doivent être en mesure d'assurer quatre missions principales :

- Garantir le respect des règles en matière d'éducation routière ;
- Manager la cellule éducation routière en tant que cadre de premier niveau de la fonction publique ;
- Animer les relations avec les différents partenaires et les usagers ;
- Être un acteur incontournable de la sécurité routière.

A la fin de leur cursus de formation, chaque délégué au permis de conduire stagiaire doit présenter, devant un jury constitué de représentants de la délégation à la sécurité routière, de la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur, d'un délégué à l'éducation routière titulaire ainsi que des membres de la direction générale et du département formations de l'INSERR, un projet managérial élaboré au cours de ses différents stages sur le terrain.

2.1 Les délégués du permis de conduire et à la sécurité routière promotion 2022

La promotion 2022 des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) a débuté sa formation initiale le 12 décembre 2022 et la formation s'est poursuivie en 2023. Les stagiaires se sont présentés à leur service d'affectation en début de formation et ils ont alterné des périodes de stages et des modules théoriques in situ.

La promotion est composée de 10 stagiaires, dont 2 femmes et 8 hommes :

- Concours externe : 1
- Concours interne : 6
- Liste d'aptitude : 3

L'ensemble des lauréats sont issus de la filière éducation routière. La formation s'est achevée le 6 octobre 2023.

3. Les examinateurs du permis de conduire des examens de la catégorie B

L'article L.221-5 du Code de la route, issu de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, prévoit que l'autorité administrative puisse recourir à des agents publics ou contractuels comme examinateurs autorisés à faire passer les épreuves pratiques de l'examen de la catégorie B (voiture), et ainsi réduire à 45 jours le délai d'attente d'une place d'examen entre deux présentations.

Entrée en formation le 04 septembre 2023, cette promotion comptait un effectif de 24 stagiaires.

13 agents ont démissionné pour des motifs d'ordre personnel et 1 agent n'a pas obtenu sa qualification provisoire B.

La formation s'est déroulée in situ de septembre à décembre 2023, puis ils ont entamé une période d'alternance entre le stage d'acquisition et de consolidation des compétences.

Leur formation s'est terminée le 16 mai 2024 avec la qualification des 10 examinateurs.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DU MINISTERE

La formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR).

Divers types de formation ont été mis en place en 2023.

1. Préparation et qualifications aux examens du permis de conduire du groupe lourd

1.1. Préparation aux permis de conduire du groupe lourd

18 agents ont été formés à la catégorie C, 24 à la catégorie D et 24 à la catégorie CE du permis de conduire du groupe lourd. Le taux de réussite à la première présentation s'élève à plus de 95 %.

1.2. Qualifications aux permis de conduire du groupe lourd

26 stagiaires ont participé à une préparation aux qualifications à l'évaluation des candidats aux différentes catégories du permis de conduire du groupe lourd (C, D, CE et BE).

Après une période d'activité sous tutorat sur le terrain, la qualification professionnelle de ces agents a débuté au premier trimestre 2024.

2. La réintégration des agents inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

L'arrêté du 2 août 2018 relatif à la formation des IPCSR prévoit, en son article 28, une formation continue spécifique de remise à niveau pour tout examinateur qui n'a pas fait passer d'épreuves dans une ou plusieurs catégories depuis plus de vingt-quatre 24 mois.

7 agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie B.

3 agents ont suivi un module spécifique de formation dans le cadre du renouvellement de leurs qualifications professionnelles à l'évaluation des candidats au permis de conduire de catégorie MOTOCYLETTE.

3. Perfectionnement à la conduite de la catégorie motocyclette et poids lourd du permis de conduire

Les agents de la filière sécurité routière doivent conserver leur niveau d'expertise face aux évolutions technologiques et rester pertinents dans leurs commandes et les éléments fondant leur évaluation. Il convient de maintenir leurs compétences de conduite. Quatre sessions ont été organisées à destination de 24 IPCSR pour la catégorie MOTOCYLETTE ainsi qu'à la conduite des véhicules du groupe lourd.

4. Audit qualité quinquennal réservé

Le dispositif d'assurance qualité a pour objet de maintenir le niveau d'expertise des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et des examinateurs B du permis de conduire. En application des dispositions de l'arrêté du 20 février 2017 précisant les modalités de mise en œuvre des audits qualité annuel et quinquennal de ces agents, il est prévu une session de formation à destination des agents ayant obtenu un avis réservé à leur audit quinquennal.

Quatre sessions ont été organisées à destination de 9 agents.

//// LA FORMATION CONTINUE DE LA FILIERE EDUCATION ROUTIERE A LA DEMANDE DES DEPARTEMENTS

À la demande des services déconcentrés de l'état (DDT, DDTM, DDPP, DEAL, préfecture et d'autres structures telles que le service en charge des examens de la Principauté de Monaco et de la DITTT de Nouvelle-Calédonie), l'INSERR est intervenu pour former des agents délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans divers domaines en lien avec leur activité.

Modules	Nombre d'agents formés	Commanditaires
Gestion des relations conflictuelles	50	06 - 69
Harmonisation des pratiques d'évaluation MOTOCYCLETTE	37	74 – 84 – 04 – 05 - NC
Harmonisation des pratiques d'évaluation B	44	Monaco – 83 – 974 – NC
Harmonisation des pratiques d'évaluation PL	35	92 – 14 – 57 – NC
Conduite et handicap	40	24 – 25 – 90 – 30 - 34



Les formations dédiées aux professions réglementées

//// LA FORMATION DES MEDECINS CHARGES DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :



Décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite,
Arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

1. Organisation de la formation initiale

La formation initiale s'adresse aux médecins siégeant dans les commissions médicales départementales ou souhaitant bénéficier de l'agrément préfectoral les autorisant à pratiquer le contrôle médical des conducteurs, dans leur cabinet.

En 2023, 7 sessions de formation initiale, d'une durée de 1.5 jour (9 heures) ont été organisées par l'INSERR ; 135 médecins ont participé.

2. Organisation de la formation continue

La formation continue est obligatoire pour tout renouvellement d'agrément. Elle consiste en une actualisation des connaissances en matière de santé et de sécurité routière en fonction de l'évolution de la réglementation et des connaissances scientifiques.

En 2023, 33 sessions de formation continue d'une durée de 0.5 jour (3 heures) ont été organisées, 352 médecins en ont bénéficié.

Plus de 40% de ces formations ont été dispensées en distanciel. Le recours à cette modalité répond davantage aux besoins des médecins car elle offre beaucoup plus de souplesse pour leur organisation.

Au total, s'agissant des formations initiales et continues de la filière médicale, 487 médecins ont été formés en 2023, ce qui représente 324,5 jours de formation.

//// LA FORMATION DES PSYCHOLOGUES CHARGES DE L'EXAMEN PSYCHOTECHNIQUE DANS LE CADRE DU CONTROLE MEDICAL A L'APTITUDE A LA CONDUITE

Références réglementaires :

Arrêté du 18 janvier 2019 relatif à la formation des psychologues chargés de l'examen psychotechnique l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

D'une durée de 1.5 jour (neuf heures), la formation initiale s'adresse aux psychologues souhaitant faire passer l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite dans leur cabinet.

Celle-ci est complétée d'une formation continue de 3 heures dans l'année qui suit la formation initiale puis à nouveau d'une formation continue tous les 5 ans.

Les formations initiales et continues sont exclusivement dispensées **en distanciel**.

En 2023, l'INSERR a organisé :

- 2 sessions de formation initiale d'une durée de 1.5 jour (9 heures) ; 21 psychologues ont participé.
- 1 session de formation continue en distanciel d'une durée de 0.5 jour (3heures) ; 9 psychologues en ont bénéficié.

Au total, s'agissant des formations initiales et continues de la filière « psychologue », 30 psychologues ont été formés en 2023, ce qui représente environ 31 jours de formation.

//// LES EXPERTS EN AUTOMOBILES

La formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » est régie par l'arrêté du 26 juillet 2011 relatif à l'obtention et au maintien de la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés pour les experts en automobile.

La formation annuelle d'une journée dispensée par l'INSERR, regroupant la partie administrative et la partie technique, permet de valider la qualification pour le contrôle des véhicules endommagés (VE) jusqu'à la fin de l'année suivante.

En 2023, 26 sessions de formation continue relative au contrôle des « véhicules endommagés » ont été dispensées pour la qualification VE2024, soit 343 experts formés et 358 jours de formation.

//// LA FORMATION DANS LE DOMAINE DE LA SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les formations dans ce domaine concernent les personnels chargés de la gestion technique et administrative (GTA) des centres de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR), les formateurs habilités à la formation à la GTA, les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Les formations au métier d'animateur s'adressent aux personnes titulaires du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs (BAFM) et aux psychologues. Les candidats à la qualification professionnelle d'animateur doivent suivre une formation initiale obligatoire de cinq semaines, complétée par une formation continue de deux ou cinq jours tous les cinq ans.

1. LA FORMATION DES ANIMATEURS DE STAGES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE

1.1. La formation initiale

La formation initiale des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière (CSSR) se déroule sur cinq semaines (175 heures) non consécutives permettant une période d'alternance en entreprise.

La complémentarité dans l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière par un binôme à double compétence (psychologue et titulaire du titre BAFM ou BAFCRI ou du Titre Pro FMESR) est essentielle.

En 2023, une session a été réalisée et 30 personnes en ont bénéficié.

1.2. La formation continue

L'arrêté du 26 juin 2012 relatif à l'autorisation d'animer des stages de sensibilisation à la sécurité routière instaure une autorisation d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, délivrée par le préfet, pour une durée limitée à cinq ans.

Cet arrêté précise les conditions de formation continue des animateurs. Placées sous le contrôle de la délégation à la sécurité routière (DSR), ces formations sont confiées à l'INSERR afin de garantir l'homogénéité des formations tant initiale que continue.

Pour le renouvellement de l'autorisation d'animer, la durée et les contenus de la formation varient en fonction de la date d'obtention du certificat ou de l'attestation de formation initiale :

Pour les animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière formés à compter du 26 décembre 2006 (deuxième génération) : obligation d'une formation de deux jours tous les cinq ans.

En 2023, l'INSERR a mis en œuvre :

- **2 sessions en distanciel : 49 personnes formées,**
- **8 sessions en présentiel : 66 personnes formées,**

soit 230 jours de formation.

2. LA FORMATION A LA GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CENTRES DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE (GTA)

Un arrêté du 26 juin 2012 a fixé de nouvelles conditions relatives à l'encadrement et au fonctionnement des établissements habilités à organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière ainsi que les conditions techniques et administratives applicables à leurs exploitants.

Cet arrêté a également fixé le programme des stages. Il précise les nouvelles conditions requises pour l'exercice de l'activité d'exploitant des établissements organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application du décret n° 2009-1678 du 29 décembre 2009 modifié relatif à l'enseignement de la conduite et à l'animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière. Les principales mesures à caractère administratif déclinées par ce texte concernent la délivrance, par le préfet, d'un agrément dont la durée de validité est limitée à cinq ans, renouvelable, sous réserve du respect d'un certain nombre de dispositions liées à la qualité du demandeur, aux moyens de l'établissement, à l'acquisition d'une formation initiale et continue à la gestion technique et administrative d'un établissement.

2.1. La formation initiale et continue des formateurs habilités

L'INSERR a été désigné comme unique organisme de formation à dispenser la formation initiale et continue des formateurs habilités à délivrer la formation initiale et continue à la gestion technique et administrative.

La session de formation initiale est d'une durée de trois jours (21 heures)

La session de formation continue est d'une durée d'un jour (7 heures)

En 2023, l'INSERR a mis en œuvre 2 sessions de formation continue, 5 personnes en ont bénéficié.

Le vivier des formateurs habilités toujours en activité évolue annuellement.

2.2. La formation initiale et continue des directeurs de centres de sensibilisation à la sécurité routière

La formation initiale, d'une durée de deux jours, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants.

La formation continue, d'une durée d'un jour, est destinée aux exploitants des centres organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière et à leurs représentants dans le cadre d'un renouvellement de leur agrément.

L'exploitant est dans l'obligation de suivre cette formation initiale lorsqu'une demande d'agrément a été déposée à partir du 1^{er} juillet 2012 pour l'ouverture d'un nouveau centre et il sera également dans l'obligation de suivre tous les cinq ans une formation continue pour continuer à exercer cette mission.

Les objectifs poursuivis par cette formation consistent à connaître le contexte législatif et réglementaire du permis à points, à clarifier les rôles et les fonctions des différents acteurs, à assurer la cohérence du système, à professionnaliser tous les acteurs du permis à points et à valoriser leur mission.

En 2023, seules deux sessions de formation continue ont été réalisées et 9 personnes en ont bénéficié.

Aucune session de formation initiale n'a été réalisée, l'activité dans ce domaine est captée par les formateurs habilités formés par l'INSERR qui proposent des formations initiales et continues au sein des centres de sensibilisation à la sécurité routière dans la France entière.

Au total, les formations dans le domaine de la sensibilisation à la sécurité routière ont concerné 189 stagiaires et représentent 1 037 jours de formation.

Les formations post-permis dédiées aux entreprises et administrations

L'INSERR conçoit et dispense des formations, des ateliers et des conférences, en présentiel, dans les 3 domaines suivants :

- **La prévention du risque routier (théorie et/ou pratique)**
- **L'écoconduite (théorie et/ou pratique),**
- **Les formations sur aire fermée (proactive, écoconduite),**

Les formations à la prévention du risque routier et en écoconduite sont dispensées sur tout support (véhicules légers, hybrides, électriques, utilitaires et poids lourds) en fonction des besoins clients.

En 2023, l'INSERR a dispensé :

- 38 sessions de formation en prévention du risque routier pour 222 participants.
Celles-ci incluent 2 formations de formateur.
- 23 sessions en écoconduite incluant 4 formations de formateur dont une en FOAD.
Au total, 115 stagiaires ont pu en bénéficier.
- 6 sessions de formation mixte PRR/ECO dont une session en FOAD et une formation de formateurs
Au total, 94 stagiaires ont participé.
- 6 sessions de formation sur aire fermée (conduite proactive, conduite en cortège) à destination de 23 stagiaires

D'autres prestations telles que des conférences, webinaires et ateliers ont également été mises en œuvre.

➔ Examens et concours

//// PREPARATION AUX EPREUVES ECRITES DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FILIERE « SECURITE ROUTIERE »

Dans le cadre d'un marché public, l'INSERR organise des préparations à distance aux épreuves écrites des concours et examens professionnels de la filière « sécurité routière » (catégorie A et B) et en présentiel pour les épreuves d'admissions sur le site de Lognes.

Une plateforme spécifique de préparation a été créée par l'institut afin que chaque candidat bénéficie d'un espace dédié, individuel et sécurisé, permettant l'accès aux informations « métier » et autres supports méthodologiques.

1. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1^{ère} classe au titre de l'année 2024

Vingt agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admission à savoir un entretien avec un jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'IPCSR de 1^{ère} classe ainsi que son ouverture d'esprit.

Trois sessions de préparation à l'oral ont été organisées.

2. L'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024

Cinquante-quatre agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve unique d'admissibilité à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

3. L'examen professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2024

Onze agents se sont inscrits à cette préparation à l'épreuve écrite du concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, soit la rédaction d'une note de synthèse.

Trois devoirs d'entraînement établis par l'INSERR et chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

Une session de préparation à l'oral a été organisée pour sept agents admissibles.

4. Le concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 3^{ème} classe au titre de l'année 2023

Cinq agents ont participé à la préparation à distance aux épreuves écrites d'admissibilité du concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe au titre de 2023.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

Une session de préparation à l'oral a été organisée pour cinq agents.

5. Le concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR) au titre de l'année 2023

Trente-quatre agents ont participé à la préparation à distance à l'épreuve écrite d'admissibilité au concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière au titre de l'année 2023.

Trois devoirs d'entraînement, par épreuve, ont été établis par l'INSERR ; chaque candidat a bénéficié d'une correction individualisée.

Deux sessions de préparation à l'oral ont été organisées pour dix-sept agents.

LES FONCTIONS SUPPORT

➔ Les ressources

//// Le personnel

Au 31 décembre 2023, l'INSERR compte deux catégories de personnels :

- Quatre fonctionnaires mis à disposition par le ministère de l'intérieur,
- Dix-sept personnels salariés de droit privé (16.69 équivalents temps plein au 31/12/2023).

L'âge moyen des personnels permanents de l'INSERR (salariés et mis à disposition) a baissé de 4 ans, il est à présent de 48 ans.

Cet effectif se partage entre 60% de femmes et 40 % d'hommes.

L'INSERR fait également appel à des prestataires (privés et publics) recrutés ponctuellement pour accomplir des missions soit de formation, soit d'études, sur des durées très variables. En 2023, l'INSERR a pu s'appuyer sur les compétences de 187 fonctionnaires et 31 prestataires externes.

//// Recrutements & départs

Départ :

- Nathalie VIDOT, démission le 30/04/2023
- Karin HAUDENSCHILD, départ à la retraite le 31/07/2023 (mad)*
- Anne MEUNIER, départ à la retraite, le 31/08/2023
- Marie SAFFRAY, départ à la retraite, le 30/09/2023
- Touria LEMHAOUAR, départ à la retraite, le 30/09/2023
- Louise AGATHINE, période d'essai non validée, le 1/12/2023

Arrivée :

- Fabienne DENIMAL, arrivée le 01/01/23, responsable des formations institutionnelles (mad)*
- Camal BOUDAIR, arrivé le 1/04/23, directeur des formations institutionnelles et adjoint au directeur général (mad)*
- Joël VALMAIN, embauché le 01/04/2023, chargé de mission
- Damien LAPETITE, embauché le 1/07/2023, correspondant informatique,
- Ian FOULON, arrivé le 20/11/2023, apprenti bachelor informatique CSI concepteur de systèmes d'information,
- Louise AGATHINE, embauchée le 02/10/2023, agent d'entretien,
- Nathalie BASSOT, embauchée le 01/12/2023, directrice des formations réglementées et post-permis et adjointe au directeur général

*mad : agent mis à disposition par le ministère de l'intérieur

Renouvellement de la mise à disposition de Thierry OLIVIER en tant que directeur général.

//// La formation du personnel

En 2023, 83% des salariés de l'INSERR ont suivi au moins une formation représentant un total de 430 heures pour un montant de 26 145€

//// Les travaux et investissements

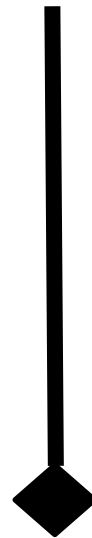
Le GIP INSERR finance un programme d'investissements décidé en assemblée générale et validé par le commissaire du gouvernement.

En 2023, les investissements ont concerné :

- l'acquisition :
 - de fenêtres et volets,
 - d'un lave-linge,
 - remplacement de neuf motocyclettes et achat de deux motocyclettes supplémentaires,
 - rachat d'un véhicule de service Peugeot Partner,
 - rachat d'un véhicule de formation Peugeot 308,
 - mobiliers de bureau,
 - onze ordinateurs portables à destination du personnel,
 - changement du serveur informatique.
 - quatre bornes de recharge pour véhicules électriques,
 - installation de deux ralentisseurs routiers.

- Achèvement des travaux d'agrandissement des garages et de la mise aux normes et réaménagement du foyer.
- Sécurisation des locaux avec l'installation d'un contrôle d'accès du bâtiment et d'un système de vidéo-surveillance.
- Préparation des travaux de réhabilitation de l'hébergement des stagiaires (43 chambres) avec l'aide de notre :
 - **maitre d'œuvre** le cabinet d'architecte, ARKEDIF, du bureau d'études énergétiques fluides et génie climatique, ICB DAGALLIER-FOUCHET et du BET électrique, BET Pascal MACOUIN,
 - **assistant à maîtrise d'ouvrage**, NIEVRE AMENAGEMENT.

Grands chiffres



➔ Les principaux éléments comptables

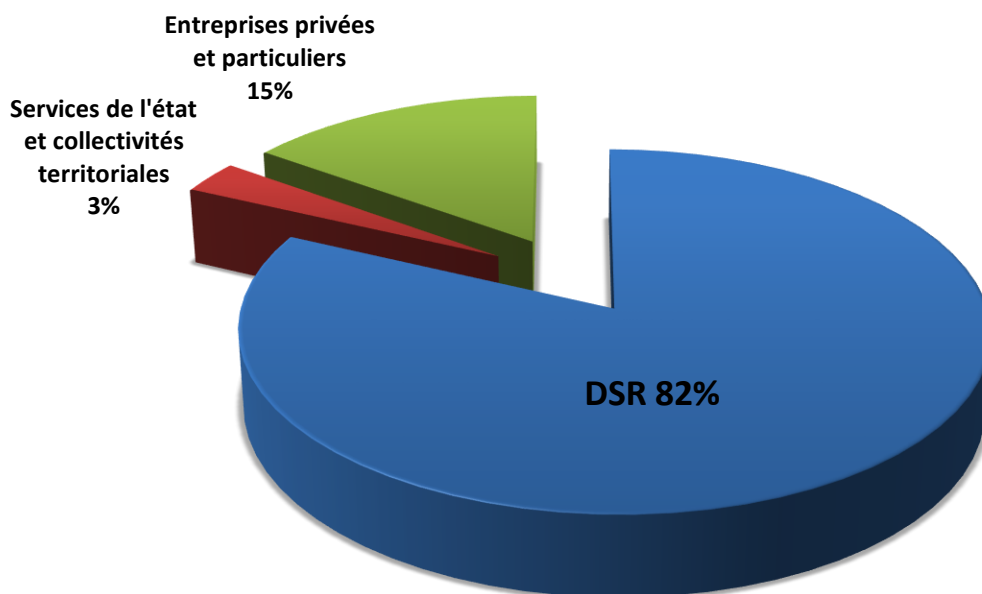
Le chiffre d'affaires de l'année 2023 s'élève à **3 936 011 €**, soit une hausse de 8 % par rapport à celui de l'année précédente (3 658 615 €).

Il provient de commandes reçues :

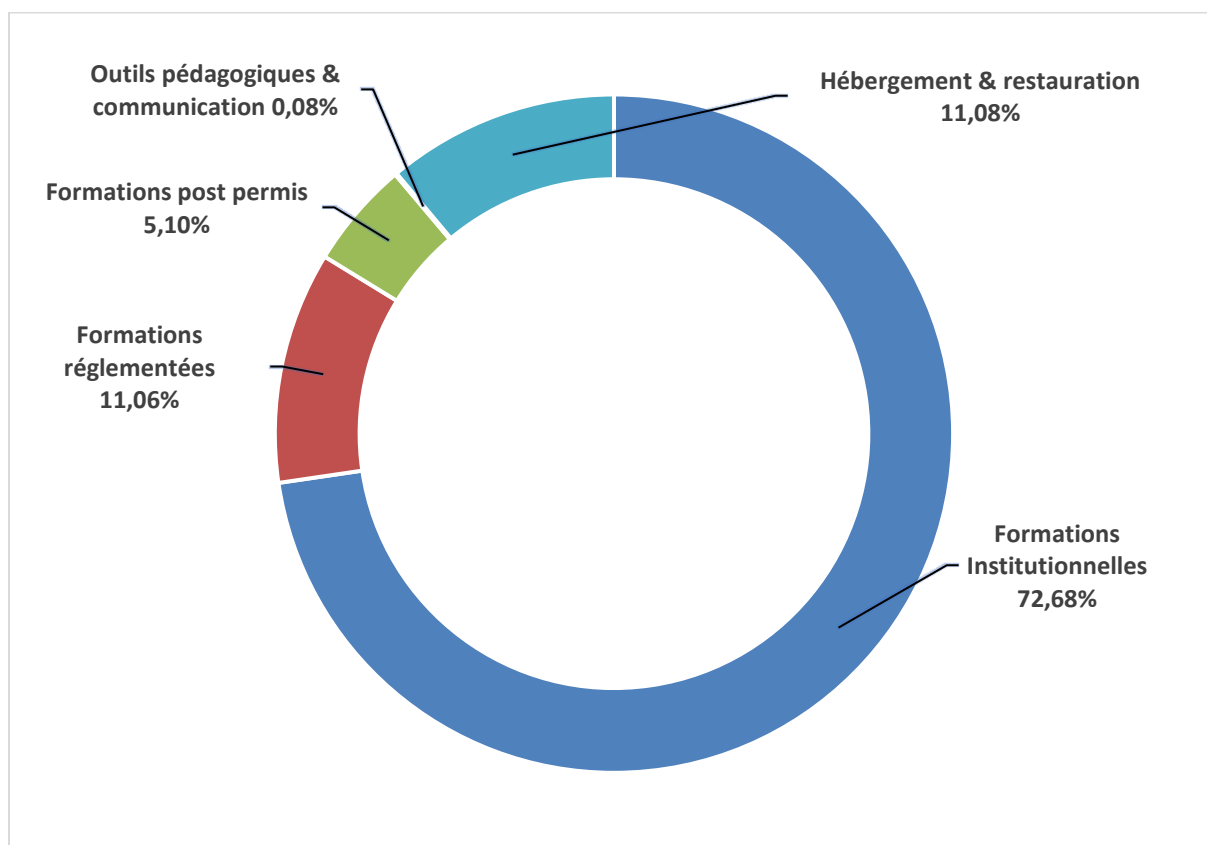
- de la DSR à hauteur de **3 224 470 €**
- de services de l'Etat et collectivités locales **118 472 €**
- d'entreprises privées et de particuliers pour **593 069 €**

//// REPARTITION PAR TYPE DE COMMANDITAIRE

Répartition par type de clients 2023



//// REPARTITION PAR TYPE D'ACTIVITES



Le poste **“formations institutionnelles”**, pour lequel un montant de 2 860 607 € est constaté, enregistre une hausse de 20% par rapport à 2022.

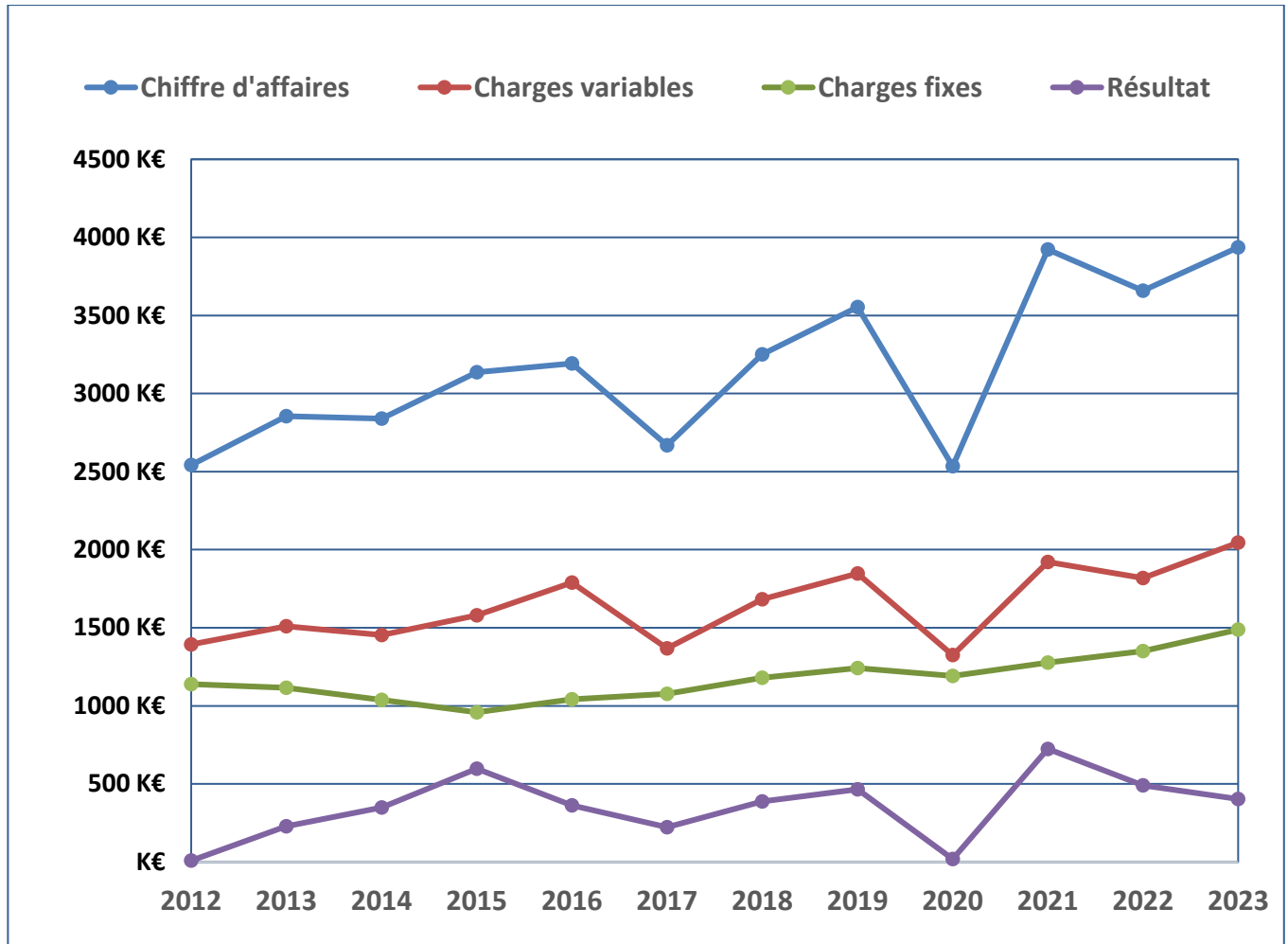
Le poste **“formations réglementées”**, pour lequel un montant de 435 383 € est constaté, enregistre une baisse de 29%. Cette baisse est due à une diminution des formations continues des acteurs de stage de sensibilisation à la sécurité routière formés en 2023.

Le poste **“formations post-permis”** génère un chiffre d'affaires de 200 806 € soit une baisse de 24 %.

Le poste **“outils pédagogiques et communication”**, représente un montant de 3 261 €. Il concerne essentiellement la vente du support pédagogique « former et sensibiliser à la sécurité routière » et l'ouvrage sur le Photolangage®.

Le poste **“hébergement et restauration”** représente 435 954 €, soit une hausse de 13 %, activité liée aux formations institutionnelles.

//// ÉVOLUTION DES DONNEES COMPTABLES



//// BILAN PEDAGOGIQUE

Au cours de l'année 2023, l'INSERR aura dispensé 16 007 jours de formation, pour 2 042 stagiaires.

Cette activité de formation s'est répartie de la façon suivante :

➤ IPCSR	12 689 jours
➤ DPCSR	1 220 jours
➤ Acteurs de la sensibilisation à la sécurité routière	1 037 jours
➤ Experts en automobile	343 jours
➤ Stagiaires post-permis	394 jours
➤ Médecins	324 jours

//// IMPACT SUR LA VIE LOCALE

Les stagiaires et les formateurs passent une partie de leur temps libre sur l'agglomération de Nevers, impacte l'activité locale, ne serait-ce que par les repas et les nuitées qui y sont consommées, ainsi que les carburants, etc.

A cet égard, on a dénombré en 2023 :

- 22 784 repas (contre 20 684 en 2022) servis en interne,
- 6 567 nuitées assurées en interne (contre 6 260 en 2022),
- 6 139 nuitées assurées en externe (contre 4 647 en 2022).

//// MARCHES PUBLICS

MP23.001 Lot n° 1 : Formation des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), à la conduite des véhicules des catégories C, D et C(E) du groupe lourd (préparation et obtention des permis de conduire des trois catégories) ; Lot n° 2 : Location et convoyage de véhicules du groupe lourd dans les trois catégories - C, D et C(E) du permis de conduire ; Lot n°3 : Location de pistes de manœuvres durant les semaines allouées aux lots 1 et 2.

Candidats retenus :

Lot 1 : GAILLARD FORMATION (Saint Paulien – 43350)

Lot 2 : SARL GAILLARD LOCATION (Aurillac – 15000)

Lot 3 : GAILLARD FORMATION (Saint Paulien – 43350)

Montant du marché : lot 1 : 172 917,00 € H.T., lot 2 : 25 750,00 € H.T. et lot 3 : 3 510,00 € H.T.

Durée du marché : 12 mois

MP23.002 Conduite d'opération pour la restructuration de l'hébergement des stagiaires de l'INSERR (mise aux normes, réhabilitation, isolation thermique)

Candidats retenus :

SARL ARKEDIF (Architecte, économiste de la construction) - Maîtrise d'œuvre du diagnostic à la livraison de l'opération

NIEVRE AMENAGEMENT (Assistant à la maîtrise d'ouvrage) - Assistant maître d'ouvrage jusqu'à la livraison de l'opération

ICB DAGALLIER-FOUCHET (BET énergétiques fluides et génie climatique) - Études techniques CVC jusqu'à la livraison de l'opération

BET Pascal MACOUIN (BET Electricité, courants forts et faibles, coordination SSI) - Études courants forts/courants faibles jusqu'à la livraison de l'opération

Montant du marché : 214 647.50 € H.T.

MP23.004 Hébergement et petits déjeuners des inspecteurs stagiaires du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), des délégués stagiaires au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), des formateurs

Candidats retenus :

Lot 1 : Attributaire 1 (50 %) 1^{ère} Classe (Varennes-Vauzelles - 58640)

Attributaire 2 (25 %) IBIS BUDGET (Varennes-Vauzelles - 58640)

Lot 2: Attributaire 1 (50 %) Hôtel IBIS (Nevers - 58000)

Attributaire 2 (25 %) ASTREA (Varennes-Vauzelles - 58640)

Montant du marché : lot 1 : mini 86 548,00 € H.T. maxi 134 378,00€ et lot 2 : mini 239 479,00 € H.T. maxi 283 608,00€.

Durée du marché : 12 mois

MP23.005 Acquisition de onze (11) véhicules neufs à deux-roues équipés moto-école et reprise de neuf (9) véhicules à deux-roues équipés moto-école.

Candidats retenus :

SARL BOURGOGNE MOTO (Varennes-Vauzelles – 58640)

Montant du marché : 55 126,71€ H.T.

MP23.007 Restauration au sein de l'INSERR à NEVERS pour l'ensemble de son effectif : personnel, stagiaires constitués majoritairement par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR), les formateurs et les examinateurs.

Candidats retenus :

SAS Sud Est Restauration (MACON – 71004)

Montant du marché : 327 254,943 € T.T.C.

Durée du marché : deux ans, renouvelable tacitement maximum 2 fois pour une période d'un an, durée maximale de 4 ans

MP23.008 RESTRUCTURATION DE L'HEGERGEMENT DES STAGIAIRES DE L'INSERR MARCHE DE CONTROLE TECHNIQUE

Candidats retenus :

SOCOTEC Construction (Varenes-Vauzelles - 58640)

Montant du marché : 9 800,00 € H.T.

MP23.009 RESTRUCTURATION DE L'HEGERGEMENT DES STAGIAIRES DE L'INSERR MARCHE DE COORDINATION SANTE ET PROTECTION DE LA SANTE

Candidats retenus :

SOCOTEC Construction (Varenes-Vauzelles - 58640)

Montant du marché : 4 375,00 € H.T.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**122, rue des Montapins
CS 20015**

58028 Nevers cedex

) : 03.86.59.90.59

☎ : 03.86.59.53.82

courriel : info@inserr.fr

site : www.inserr.fr